

Procès-Verbal du conseil municipal du 24 février 2023

Heure début de séance : 18h36

Heure fin de séance : 21h00

Membres présents : Mmes MOREAU G. ; AUBIN A. ; BOURGEOIS B. ; LECOULTRE A. ; PEREZ A. ; POLLET-THIOLLIER A. ; MM. CHABOUD JL. ; AUBERT L. ; BERTHET-TISSOT F. ; BLONDEAU Gérard ; BLONDEAU Gilbert ; VERMOT-DESROCHES L ; VUITTON E.

Membre excusé : Mme NERI-METRA A ; M BLONDEAU Thomas

Date de convocation : 21/01/2023

Date d'affichage : 21/01/2023

Secrétaire : M. VUITTON Etienne

1. / Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27/01/ 2023

- Le compte rendu du conseil précédent est adopté à l'unanimité des membres présents.

2. / Conseil Communautaire

Madame le Maire présente un compte-rendu du dernier Conseil Communautaire.

Elle soulève le problème de France Service pour lequel un agent ne vient que sur rendez-vous, avec un regroupement des rendez-vous et aucune permanence assurée, contrairement à ce qui avait été annoncé au départ. Une publicité trop tardive par rapport à l'ouverture réelle et l'absence de permanence peuvent expliquer le peu de fréquentation de France Service à Foncine-le-Haut.

Le conseil unanime demande à Mme le Maire de faire rétablir les permanences surtout en période de déclaration fiscale.

Sur la commune de Foncine-le-Haut, cinq tables de lecture seront changées.

La Communauté de Communes de Champagnole Nozeroy Jura, ainsi que la commune de Champagnole, envisagent de réaliser une nouvelle caserne de gendarmerie. Cette situation a soulevé un point important, le risque de suppression de la gendarmerie de Nozeroy se pose à terme. Il a été rappelé que le maintien de la gendarmerie sur la commune de Foncine-le-Haut est primordial et peut-être remis en cause ultérieurement. En effet, deux verrous sont indispensables aux limites frontalières avec un pays ne faisant pas partie de l'Union Européenne.

3. / Travaux de Commissions

3.1 Projet sanitaires camping

Monsieur Gérard Blondeau explique que toutes les entreprises n'ont pas eu le temps d'émettre des devis pour le projet des sanitaires du camping.

Il est déjà tard dans la saison pour lancer des commandes, il y a un risque que les travaux ne soient pas achevés à l'ouverture du camping.

Au vu des sollicitations des touristes pour l'ouverture du camping pour l'Ascension, monsieur Gérard BLONDEAU demande au conseil d'avancer l'ouverture du camping.

- Accord unanime des membres présents du conseil pour effectuer l'ouverture du camping du 15 mai 2023 jusqu'au 15 septembre 2023.

Monsieur Gérard BLONDEAU propose la mise en place d'une commission pour l'élaboration du projet.

- Accord unanime des membres présents du conseil pour qu'une commission se réunisse pour le projet des sanitaires du camping.

L'enrobé des allées du camping se fera au printemps ainsi que l'élagage.

Monsieur Gérard BLONDEAU propose une augmentation des prix du camping comme suit.

Emplacement confort 2 personnes (électricité comprise + wifi)	17 €
Journée adulte	4 €
Journée enfant (- de 7 ans)	1.50 €
Animal	1€
Spécial camping-cars sur aire avec électricité et eau période d'ouverture du camping	17 €
Emplacement wifi comprise, sans électricité randonneurs cyclistes	6€ / pers
Machine à laver	3 €
Sèche-linge	3 €
Taxe de séjour	0.66€
Hors période d'ouverture Aire camping-cars avec accès électricité	5 € / 12 heures
Aire de services camping-cars ouverte toute l'année	4 €
Garage mort pendant la période d'ouverture. Emplacement extérieur camping	1 €/ jour

- Accord unanime des membres présents du conseil pour l'adoption des nouveaux tarifs du camping dès l'ouverture de 2023.

Madame Brigitte BOURGEOIS expose les bilans du camping, les 14 HLL et les 5 Chalets des Isles.

Pour les HLL et les Chalets des Isles, le cumul des dépenses s'élève à 80 599.41€, le total des recettes se monte à 193 176.86 €. Le bilan des HLL et des Chalets des Isles pour l'année 2022 est donc positif de 112 577.45€.

Pour le camping, le cumul des dépenses s'élève à 30 516.31€, incluant deux gros investissements sont à noter : l'installation d'une borne pour les camping-cars ainsi que la mise en place d'un logiciel pour la gestion du camping et les formations associées pour un total de 5 678.40€. Le total des recettes s'élèvent à 41 858.42€. Le bilan annuel 2022 est donc positif de 11 342.11€.

Les taxes de séjours reversés par la commune de Foncine-le-Haut à la Communauté de Communes Champagnole Nozeroy Jura s'élèvent à 8 198.08€, et la participation aux frais de la Conseillère à l'office du Tourisme étaient de 19 896.45€ pour l'année 2022.

3.2 Cimetière

Madame Brigitte BOURGEOIS explique que l'entreprise GAUTHIER a mis en place l'ossuaire au cimetière.

Dans l'année, plusieurs travaux seront effectués, le bitumage des allées, la mise en place de nouvelles barrières ; et au niveau de la maçonnerie, la réfection du mur du cimetière du haut.

L'un des abat-sons étant tombé durant l'hiver, il doit être redressé pour être remis à sa place.

Monsieur Frédéric BERTHET-TISSOT se propose de contacter une entreprise qui aurait peut-être le matériel adéquat.

3.3 Maison des Aînés

Madame le Maire explique que la Commune est dans l'attente d'un retour pour plusieurs subventions pour ce projet.

3.4 Télési

Monsieur Jean-Louis CHABOUD explique que le télési a encore bien fonctionné cet hiver, et que les utilisateurs sont très satisfaits des conditions. Le télési pourrait fonctionner encore une semaine en fonction des conditions météorologiques.

Le nouveau canon à neige devrait bientôt arriver. Il était question de la reprise de l'ancien mais les membres du Conseil souhaiteraient attendre un an avant le choix ou non de sa revente.

Monsieur Gilbert BLONDEAU préconise le nettoyage du lac.

3.5 Neige départ des pistes Chez Valentin

Madame le Maire explique qu'un projet s'est rapidement mis en place ces derniers jours pour sauver le départ des pistes chez Valentin. La production de neige s'est faite sur 3 nuits.

Le Conseil demande le volume d'eau utilisé.

Monsieur Gilbert BLONDEAU explique que l'eau utilisée retourne au milieu naturel suite à la fonte des neiges et retourne ainsi dans les nappes phréatiques. Il rappelle qu'aucun adjuvant n'est utilisé, il n'y a donc pas de risque de pollution de la nappe. L'eau transformée en neige est enrichie naturellement en azote, qui est un nutriment important pour la croissance de la végétation.

Une commission devra étudier le projet de laisser un canon à neige Chez Valentin. Elle devra juger du branchement nécessaire, du type de pompe à utiliser ainsi que l'influence du canon sur le réseau d'eau avec le volume d'eau nécessaire au bon fonctionnement de ce projet.

3.6 Site internet

Madame le Maire explique qu'un contrat a été signé avec l'entreprise Koredge pour la mise en place du nouveau site internet. La commission se réunira ce lundi 27 février 2023 avec des membres de l'entreprise.

Madame le Maire fait un appel aux photographies et films de Foncine-le-Haut pour une diffusion sur le futur site.

3.7 Compte-rendu de la commission des écoles de la Communauté de Communes

Madame Brigitte BOURGEOIS rapporte que beaucoup de travaux sont demandés, tels que des chaudières, des façades, de l'isolation extérieure. Certaines écoles proposent de se grouper pour les demandes de subvention afin que tout le monde puisse avoir une aide.

Pour la commune de Foncine-le-Haut, on relève des problèmes d'humidité, ainsi que des installations à changer, c'est le cas de la chaudière, des portes des écoles, des fenêtres. Une équipe doit venir pour l'étude de ce dossier.

Monsieur Gilbert BLONDEAU rappelle que si on change les fenêtres de l'école maternelle, on doit changer les fenêtres de tout le bâtiment de la mairie, ce qui représente une soixantaine de fenêtres.

4. / Travaux

4.1 Réservoirs

Monsieur Jean-Louis CHABOUD explique qu'après négociation, le prix demandé par l'entreprise Bugada pour la réfection des cinq réservoirs est passé de 243 824.80€ HT à 218 077.28€ HT.

Aucune date n'est encore décidée mais les travaux devraient débuter dès 2023.

Les dossiers de subventions sont en cours de demande.

4.2 Conduites d'eau

De nouvelles conduites d'eau devraient prochainement venir étoffer le réseau communal.

L'une est prévue pour la zone artisanale et l'autre sous le Bayard depuis le Rutillet.

Elles viendront aussi en renfort de la défense incendie de la commune.

4.3 Façade atelier

Les travaux de façade de l'atelier sont terminés.
Le coût des travaux s'élève à 32 187€ HT et la subvention est de 75 %.
Un appartement serait à rafraichir à l'étage.

4.4 Chalets Val de Saine

L'entretien courant a été effectué, de même que la peinture de portes intérieures et la réfection des linoles les plus nécessaires.

4.5 Fenêtres, portes bâtiments communaux

Les fenêtres des logements de l'école primaire, les trois portes du bâtiment est les deux portes de la mairie ont été changées.

4.6 Permis d'aménager lotissement

Un permis d'aménager pour un futur lotissement sous le Rocheret a été déposé. Il comprend 10 parcelles.
Monsieur Gilbert BLONDEAU propose que la route soit poursuivie pour redescendre sur la route de Pontarlier.
Monsieur Jean-Louis CHABOUD explique que le chiffrage des réseaux secs n'est toujours pas effectué.

4.7 Panneau numérique informations

Un panneau d'affichage interactif va être mis en place sur la façade de la mairie.
Il permettra la consultation de divers documents dont les documents d'urbanisme, les comptes rendus des conseils et les différents arrêtés par exemple.

5. / Défrichage : FOUSSERAU F.

Le PNR demande si l'épandage a été pris en compte dans la convention. Il propose la signature d'une convention d'un an pour permettre de vérifier si tout se passe bien.
Monsieur Frédéric BERTHET-TISSOT explique que l'épandage liquide est à proscrire. Elle sera notée dans la convention.
Le PNR, l'ONF, et la DDT surveilleront l'évolution du défrichage. L'OFB sera vigilant sur la conduite du projet.

- Accord unanime des membres présents du Conseil pour la signature d'une convention avec Monsieur FOUSSERAU avec prescription d'épandage liquide.

Une surveillance importante de l'évolution des travaux sera nécessaire.

6. / Bilan recensement

Madame le Maire expose les résultats provisoires du recensement. Les chiffres officiels seront connus dans quelques mois, après validation de l'INSEE.

20 logements n'ont pas pu être enquêtés suite à des absences longues durées et des refus de la part de certains administrés, ce qui correspond à 38 personnes résidants sur la commune qui n'ont pas été recensées.

Le Conseil rappelle que le recensement est obligatoire et que la diminution de la population due à une absence de réponse pénalise directement la commune sur ses dotations.

7. / Borne électrique : projet sur le parking du supermarché

Madame le Maire explique qu'un projet d'une borne électrique à recharge rapide est à l'étude sur le parking du supermarché.

Elle disposera de 3 prises différentes pour convenir à tous les véhicules électriques. Elle permettra la charge simultanée de deux véhicules.

L'entreprise Stations-e, qui propose la borne, s'engage à payer un loyer de 300€ par an à la commune pour la mise à disposition de 6 m², ce qui correspond à deux places de stationnement.

En moyenne, une heure de charge sur cette borne permet de parcourir 150Km.

Le branchement et les frais seront à la charge de l'entreprise Stations-e.

Si cette borne à un rendement suffisant, une participation sera donnée à la Coopérative.

- Accord unanime des membres présents du Conseil pour la signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public avec l'entreprise Stations-e avec un loyer de 300€/an en faveur de la commune.
- Accord unanime des membres présents du Conseil pour la signature d'un arrêté municipal de voirie portant sur l'autorisation d'occupation du domaine public pour l'installation d'une station multi-services.

8. / Délibérations à prendre

8.1 Validation avant-projet lotissement et financement définitif du maître d'œuvre

Pour le projet du nouveau lotissement Sous le Rocheret, le forfait de rémunération du maître d'œuvre s'élève à 17 190.00 € HT.

Le coût prévisionnel des travaux est de 391 470.50€ HT, hors réseaux secs.

- Accord unanime des membres présents du Conseil pour une rémunération du maître d'œuvre de 17 190.00€ HT et pour un coût prévisionnel des travaux de 391 470.50€ HT, hors réseaux secs, pour le futur lotissement Sous le Rocheret.

8.2 Amortissement des fonds de concours et neutralisation

Neutralisation des amortissements du compte 204 du budget communal.

- Accord unanime des membres présents du Conseil pour la neutralisation des amortissements du compte 204 du budget communal.

8.3 Chèvres

La commune a acquis au cours de l'année 2022, 14 chèvres, pour le défrichage naturel d'un pâturage communal.

Madame le Maire propose l'abattage de 16 chèvres et de céder pour un prix de 2.60€/Kg la viande à la boucherie Caillat, 51 rue du Pré 39200 Saint Claude

- Accord unanime des membres présents du Conseil pour l'abatage de 16 chèvres et pour céder au prix de 2.60€/Kg la viande à la boucherie Caillat, 51 rue du Pré 39200 Saint Claude.

8.4 Effacement dette d'un particulier suite à la commission de surendettement des particuliers du Jura

Suite à la commission de surendettement du Jura du 04/02/2023, une demande d'effacement d'une dette de 448.89€ pour le paiement de factures d'eau de 2021 et 2022 pour un particulier a été demandée.

- Accord unanime des membres présents du Conseil pour l'effacement de cette dette.

8.5 Subvention Ski Club

Le Ski Club du Mont Noir demande une subvention d'un montant de 1 232.00€, correspondant aux redevances des 44 licenciés du Jura pour l'année 2023.

- Accord unanime des membres présents du Conseil pour une subvention attribuée au Ski Club du Mont Noir pour l'année 2023 d'un montant de 1 232.00€.

8.6 Subventions Sapeurs-Pompiers

L'Association des sapeurs-pompiers sollicite l'aide de la commune pour la prise en charge des assurances et cotisations qui leurs sont demandées pour l'exercer leur fonction de Sapeurs-Pompiers, soit la somme de 1 460.51€.

- Accord unanime des membres présents du Conseil pour une subvention attribuée aux Sapeurs-Pompiers pour l'année 2023 d'un montant de 1 460.51€.

9. / Divers

9.1 Papier entête Mairie

Madame le Maire montre des ébauches du papier entête de la Mairie. Des modifications seront à demander au graphiste.

9.2 Subventions Europe

Madame le Maire explique que les demandes de subvention pour la Salle Culturelle, la station-service et le Pôle Multiservices, en attente de l'Europe, ont été accordées par Madame la Présidente de Région.

9.3 Subvention Pour Un Petit Plus

L'association Pour Un Petit Plus, qui intervient auprès des personnes accueillies au sein de l'EHPAD de Mouthe, sollicite une subvention auprès de la commune d'un montant de 50€.

- Accord unanime des membres présents du Conseil pour l'attribution d'une subvention de 50€ pour l'année 2023 à l'association Pour Un Petit Plus.

9.4 Villes et Villages fleuris

Suite au concours départemental des villages fleuris, la commune de Foncine-le-Haut obtient la 6ème place ex-aequo. Un seringat a été donné à la commune lors de cette assemblée.

9.5 Lecture d'un courrier

Suite à l'obtention d'un permis de construire pour une parcelle au Bayard par Monsieur BOIVIN, un recours gracieux a été déposé par Monsieur BISSON, lui-même détenteur d'un permis de construire au Bayard.

Une délibération de 2008 interdisait la construction à moins de 10m de la limite de fond de certaines parcelles du Bayard.

Cette limite servait à protéger les habitations suite à la présence d'arbres d'une hauteur de 20m.

La présence de la piste VTT au-dessus des parcelles oblige désormais, pour des raisons de sécurité, à tenir la végétation plus basse. Ainsi, cette limite de 10m peut être ramenée à 5m.

- Accord unanime des membres présents du Conseil pour ramener la distance de fond de constructibilité limite de certaines parcelles du Bayard de 10m à 5m.

La prochaine séance de conseil municipal est prévue le 31 mars 2023.